

Cahiers d'Anthropologie du droit

2013-2014

Cultures juridiques en quête de dialogue

Sous la direction de Gilda Nicolau et Fabrice Hourquebie



Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris
UMR de droit comparé - Paris I

KARTHALA

Cahiers d'Anthropologie du droit

2013-2014

La difficulté de l'État à générer tant une légitimité forte qu'une effectivité du droit produit par ses institutions repose sur deux constats issus de la recherche conduite par les spécialistes des sciences humaines et sociales ainsi que par les juristes. Le premier est que les cultures juridiques, c'est-à-dire les manières de vivre et de penser le droit, sont encore aujourd'hui tout aussi diversifiées que les cultures elles-mêmes ; le second est qu'il existe un risque d'ineffectivité du droit commun, lié à la nature changeante des attentes et des conflits sociaux et des crises politiques récurrentes.

Ces bouleversements sont de nature non seulement à fragiliser l'État mais dans le même temps à déposséder les populations, dès lors que les institutions politico-juridiques prétendent imposer une culture juridique hégémonique ou une figure de la juridicité qui fait l'impasse sur les représentations, les réalités et les attentes de ceux qui sont les acteurs légitimes du vivre-ensemble. La légitimité de l'État de droit dépendrait alors de sa capacité à générer des scènes de dialogue, aptes à articuler les attentes contemporaines de droit tout en affrontant paradoxes et contradictions.

Cette publication sous la direction de Gilda Nicolau (Université Paris 1) et de Fabrice Hourquebie (Université de Bordeaux) est le premier résultat d'un travail de recherche en droit comparé mené par des jeunes chercheurs de l'Université de Bordeaux (CERCCLÉ) et du Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris 1 (LAJP-UMR de droit comparé) dans le cadre d'un projet de recherche international soutenu par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) : Nouvelles figures de l'État de droit et légitimation du droit par le dialogue des cultures juridiques.

UMR
DE DROIT
COMPARE
DE PARIS
UNIVERSITÉ PARIS 1 - CNRS

université
de BORDEAUX

CERCCLÉ
Centre d'études et de recherches comparatives
sur les constitutions, les États et l'État

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE



uOttawa



9 782811 112042

ISBN : 978-2-8111-1204-2

HAVARD Léa, ALI Youssouf*Initiation au pluralisme juridique à travers l'étude des Bashingantaha* 239

VARIÉTÉS

BURELLI Thomas, VARISON Léandro*Irène Bellier (dir.), Peuples autochtones dans le monde, les enjeux de la reconnaissance*, 2013, Paris, l'Harmattan, 369 p. 271**COMMAILLE Jacques***Camila Silva Nicacio, Médiation et émergence du droit : pour un paradigme de la complexité juridique*, Thèse de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2012, 470 pages. 279**LOURQUEBIE Fabrice***Kouakou Daniel Lopes, La « fabrique » de la réconciliation. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Thèse soutenue à Sciences Po Bordeaux, 2013, 474 p. 283**Le Roy Étienne***Trois thèses pour mieux comprendre l'incidence des migrations internationales sur nos conceptions du droit* 289**In memoriam Jacques Larrue (1920 - 2013)** 299**Contributeurs** 303

SOMMAIRE

Adieux à Michel Alliot**1924 - 2014****Éditorial**

PREMIÈRE PARTIE

Au fondement du projet : l'articulation des droits**NICOLAU Gilda***Polysémie et pluralisme juridique l'exemple de la propriété* 2

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Promouvoir la diversité des cultures juridiques. Document de réflexion de stratégie de l'OIF 6

DEUXIÈME PARTIE

Accès au foncier et circulation des savoirs**VILLARD Romain***Jalons d'une rencontre entre les cultures juridiques kanak et de droit commun autour des aires marines protégées de Hienghène (Hyenhen)* : 1**BES Cécile***Recherche-action en Cévennes. Prélude d'une production négociée droit in vivo* 1**SAMB Seynabou, OUÉDRAOGO Djibril, SORO Sylvia***La gestion du pluralisme juridique en matière foncière en Afrique l'Ouest : entre négation et reconnaissance des droits coutumiers* 1 :**BURELLI Thomas***Essai sur la circulation des savoirs autochtones en France et au Canada* 1 :

TROISIÈME PARTIE

Dialogues des institutions de justice**AKPO Ghislain, BONNEFOY Olivier, CASTÉRA Pierre***La gestion du pluralisme juridique par les juridictions traditionnelles Cameroun francophone : réelle coordination ou subordination déguisée ?* 2**GERVIER Pauline, LOPES Daniel, PAUTHE Nicolas***Le collège des sages au Burkina Faso* 2